

DÉCRYPTAGE À L'INTERNATIONAL

L'ASSURANCE
EN TURQUIE
EN BREF



ASSURANCES OBLIGATOIRES



RESPONSABILITÉ CIVILE

- ▶ Automobile pour les dommages corporels et matériels causés aux tiers
- ▶ Transports interurbains et internationaux pour dommages corporels et frais médicaux des passagers
- ▶ Passagers sur les navires enregistrés pour transporter 12 passagers ou plus
- ▶ Agents de sécurité privés
- ▶ Individuelle accident pour les passagers des autocars interurbains
- ▶ Individuelle accident pour les mineurs
- ▶ Aéronefs pour les dommages causés à des tiers
- ▶ Passagers pour les aéronefs
- ▶ Drones de plus de 25 kg au décollage
- ▶ Exploitant d'une installation nucléaire
- ▶ Propriétaires de navires en cas de pollution marine par hydrocarbures (garantie financière ou assurance).
- ▶ Entreprises impliquées dans la production, le stockage, le transport et la vente de matières combustibles, explosives ou inflammables (y compris les bouteilles de GPL).



RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

- ▶ Transporteurs pour les entreprises logistiques transportant des marchandises par route, rail, mer ou air.
- ▶ Organismes notifiés, courtiers en assurance, fournisseurs de certificats de signature électronique, de services spécialisés aux banques, agences de crédit, voyagistes, évaluateurs immobiliers (exigée par le Capital Markets Board de Turquie)
- ▶ Médicale pour les médecins et dentistes.
- ▶ Pour les essais cliniques.



CONSTRUCTION

- ▶ Garantie d'achèvement des travaux pour les entreprises en construction résidentielle.



DOMMAGES AUX BIENS

- ▶ Tremblements de terre pour les habitations privées.
- ▶ Pour les biens faisant l'objet d'un crédit-bail.



ENVIRONNEMENT

- ▶ Assurance P&I pour les navires transportant des matières dangereuses dans les détroits turcs.



SANTÉ PRÉVOYANCE

- ▶ Assurance santé obligatoire pour les expatriés résidents de moins de 65 ans.

ZOOM ASSURANCES



ASSURANCE AUTOMOBILE

Les limites minimales obligatoires de responsabilité au tiers varient selon la catégorie du véhicule. Pour un véhicule particulier en 2025 :

Dommmages matériels :

- ▶ 300 000 TRY par véhicule
- ▶ 600 000 TRY par sinistre

Dommmages corporels :

- ▶ 2,7 millions TRY par personne (frais médicaux, décès et blessures corporelles)
- ▶ 13,5 millions TRY par sinistre

La couverture des flottes se limite généralement à la responsabilité aux tiers, et il est rare que les dommages au véhicule propre soient couverts.

Révision possible périodiquement par les autorités.



ACCIDENTS DU TRAVAIL

En Turquie, tous les salariés, y compris les expatriés, bénéficient d'une couverture accidents du travail et maladies professionnelles via l'organisme de sécurité sociale (SGK). L'adhésion y est facultative pour les indépendants.

Les prestations comprennent :

- ▶ Indemnités d'incapacité temporaire
- ▶ Pension d'invalidité permanente
- ▶ Indemnités d'invalidité partielle
- ▶ Pension de survivants
- ▶ Frais médicaux
- ▶ Indemnité de fin de contrat (décès, retraite, licenciement, service militaire pour les hommes ou mariage pour les femmes après un an d'ancienneté)

L'assurance responsabilité des employeurs (EL) couvre les montants excédant les indemnités du SGK, certains traitements exclus, les frais juridiques et les recours du SGK.

Les limites standard sont généralement de 100 000 EUR par personne et 300 000 EUR par sinistre et par an.



ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ

RC ENVIRONNEMENT

L'assurance responsabilité pollution est obligatoire pour les entreprises situées près du littoral. Elle porte uniquement sur les événements soudains et accidentels.

La police RC générale standard peut inclure pollution soudaine et accidentelle avec une sous limite.

La pollution graduelle n'est généralement pas couverte mais peut être proposée par des assureurs étrangers.



Selon l'article 13 de la loi environnementale n° 2872, les entreprises manipulant produits chimiques ou déchets dangereux doivent obligatoirement souscrire cette assurance, sous peine d'amendes et suspension d'activité.



ASSURANCES DOMMAGES

CATNATS

TREMBLEMENTS DE TERRE

La Turquie est une zone sismique à risque moyen à élevé. Le potentiel de catastrophe est élevé, et plusieurs séismes majeurs s'y sont produits.

Le Turkish Catastrophe Insurance Pool (TCIP) couvre l'assurance obligatoire contre les tremblements de terre pour les habitations privées situées en zones urbaines. Pour les industries et professionnels, le marché propose une couverture tremblement de terre, incluant l'incendie consécutif et l'éruption volcanique, généralement avec une coassurance de l'assuré à 20 %.

Les risques sont tarifés selon la zone géographique et le type de construction.

INNONDATIONS

La Turquie est exposé au risque d'inondation, particulièrement dans la baie d'Izmit, dans certaines parties d'Istanbul, ainsi qu'à proximité d'Adana, au sud du pays.

Le risque d'inondation n'est pas couvert par la police incendie standard, mais peut être inclus en garantie additionnelle. Les contrats multirisques habitation et les polices dommages l'intègrent généralement automatiquement.

En 2025, la transformation du Turkish Catastrophe Insurance Pool : assurance obligatoire contre les tremblements de terre (ZDS) à assurance obligatoire contre les catastrophes naturelles (ZAS), a été finalisés.

La ZAS couvrira les tremblements de terre, les inondations, la grêle, les glissements de terrain, les chutes de pierres, les tempêtes, les tornades, les avalanches et les feux de forêt.



ASSURANCE RETRAITE

L'Autorité de Régulation et de Supervision des Assurances et des Retraites Privées (SEDDK) est chargé de superviser le marché de l'assurance et des retraites privées en Turquie.

Elle protège les droits des assurés : élaboration et application des réglementations, supervision des entreprises via audits et enquêtes, et stabilisation du marché. Elle gère également la législation, les licences, les rapports sectoriels et coopère avec des acteurs nationaux et internationaux pour aligner le marché turc sur les standards mondiaux.